

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 25 Octobre 2018

Délibération n°20181025\_06

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

**Votants : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : ÉCONOMIE : Convention entre la CDC et la Région au titre du Schéma Régional de développement économique (SRDEII) » : validation du diagnostic socio-économique Cœur de Charente**

Le jeudi 25 Octobre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CHARMÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PRÉVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)

JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

FLAUD Yves - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - PELLETIER Dominique - BONNET Franck.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - CHEMINADE Anne-Marie - BLANCHON Alain - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques – BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

**Objet : ÉCONOMIE : Convention entre la CDC et la Région au titre du Schéma Régional de développement économique (SRDEII) » : validation du diagnostic socio-économique Cœur de Charente**

*Vu l'article L 4251-18 Code Général des Collectivités Territoriales CGCT, relatif au SRDEEI,  
Vu l'article L 1511-2 CGCT régissant les modalités d'attribution des aides économiques,  
Vu la décision régionale en date du 19 décembre 2016, adoptant le Schéma régional de développement économique (SRDEEI),  
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016, approuvant le SRDEEI et le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que les communautés de communes qui souhaitent engager des actions de développement économique et attribuer des aides aux entreprises doivent s'inscrire dans le SRDEII et les régimes d'aides définis par la Région dans son règlement d'intervention.

Il rappelle qu'une convention entre la région et la communauté de communes est à passer pour d'une part mettre en œuvre le SRDEII et d'autre part autoriser les aides afin de satisfaire à l'obligation de complémentarité posée par le CGCT. Toutes les actions économiques et toutes les aides envisagées par la communauté de communes sont ainsi concernées.

Afin de signer la convention SRDEEI avec la Région Nouvelle-Aquitaine, il convient de définir la stratégie de développement économique de la communauté de communes en identifiant les orientations politiques communautaires en matière économique.

M. le Vice-Président en charge de l'économie précise que la CDC a sollicité le concours de la CCI afin de disposer d'un diagnostic socio-économique du territoire communautaire, qu'il présente, validé par la commission économique du 22/10/2018.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :**

- ***APPROUVE le diagnostic socio-économique du territoire et les enjeux en découlant, ci annexé.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

